



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

# RAPPORT D'ÉVALUATION

Cursus Droit

Université de Liège (ULiège)

Fabrice HÉNARD,  
France BLANMAILLAND,  
René CÔTÉ,  
Sabrina HELLINGHAUSEN.

27 juin 2018

# Table des matières

Contexte de l'évaluation .....	3
Présentation de l'Université de Liège et du bachelier et master en Droit .....	5
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes .....	7
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	7
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme .....	8
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme .....	9
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	10
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.....	11
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme .....	11
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	11
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme .....	13
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme .....	13
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés .....	14
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés .....	15
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés .....	15
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme .....	17
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)....	17
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC) .....	18
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants .....	18
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme .....	19
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue .....	20
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation .....	20
Dimension 5.2 : Analyse SWOT.....	20
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi.....	20
Conclusion .....	21
Droit de réponse de l'établissement.....	22

# Contexte de l'évaluation

## Université de Liège : bachelier et master en Droit

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation du bachelier et master en Droit. Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 19 et 20 mars 2018 à l'Université de Liège, accompagnés par un membre de la Cellule exécutive.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré six représentants des autorités académiques, vingt-six membres du personnel, neuf étudiants, six diplômés et douze représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence du programme
- 3 la cohérence interne du programme
- 4 l'efficacité et l'équité du programme
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de ses programmes. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

## Composition du comité

- Fabrice Hénard, expert qualité et président du comité
- France Blanmailland, experte de la profession
- René Côté, expert pair
- Sabrina Hellinghausen, experte étudiante

# Synthèse

## FORCES PRINCIPALES

- Une politique d'établissement d'assurance qualité qui irrigue la FDSPC
- Un accompagnement des enseignants dans l'amélioration de la qualité de la pédagogie en droit
- Une capacité de réflexion interne et collective sur la qualité de la formation en droit
- Une politique linguistique claire et adaptée aux aspirations des étudiants en droit
- La complétude et les spécialisations des masters en droit
- La progression des apprentissages et l'accompagnement des étudiants à la réussite

## FAIBLESSES PRINCIPALES

- L'évaluation des enseignements par les étudiants reste peu développée
- Le manque de participation et d'implication des étudiants dans les instances de gouvernance de l'université et facultaires
- Le nombre d'échecs et d'abandons des étudiants
- La clarification des objectifs des séjours Erasmus au sein de la communauté enseignante
- La clarification et l'approfondissement de la pluridisciplinarité des enseignements

## OPPORTUNITÉS

- L'évolution rapide des métiers utilisant le droit
- Situation géographique
- Enseignants praticiens du droit

## MENACES

- Le manque d'appréciation des compétences utiles, actuelles et futures, utilisant le droit

## RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Poursuivre l'internationalisation et notamment la mobilité Erasmus.
- Exploiter pleinement les potentialités offertes par le référentiel de compétences pour décliner des pédagogies pertinentes pour les enseigner aux étudiants.
- Étudier les possibilités offertes par les nouveaux métiers utilisant le droit.
- Améliorer la communication interne en simplifiant l'accès aux informations.

# Présentation de l'Université de Liège et du bachelier et master en Droit

L'Université de Liège (ULiège) est une université publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Son pouvoir organisateur est le gouvernement de la FWB. L'ULiège est implanté sur plusieurs sites :

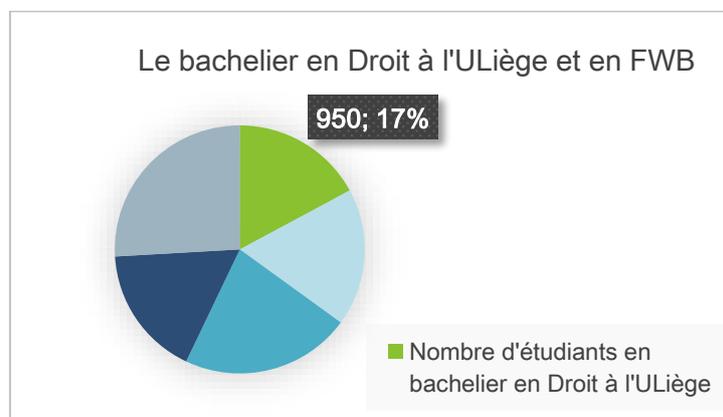
- quatre en Belgique : le campus Centre-Ville, le campus du Sart-Tilman, le campus d'Arlon et le campus de Gembloux,
- deux à l'international : en Corse et en Suisse.

L'ULiège compte plus de 20.000 étudiants ainsi que 11 facultés dont la Faculté de Droit, Science Politique et Criminologie (FDSPC). Elle compte en son sein une unité de recherche « Cité » qui rassemble l'ensemble de la recherche de la Faculté. L'établissement offre 38 bacheliers, 193 masters, 68 masters de spécialisation, des formations de troisième cycle (doctorat et formation doctorale), des formations pour enseigner et des formations continues.

Le Département de droit comporte :

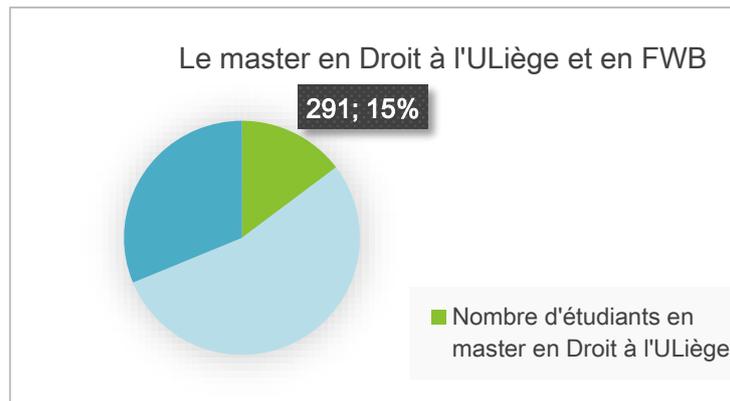
- un bachelier en Droit,
- un master en Droit, à finalités spécialisées : droit privé, droit public et administratif, droit des affaires, droit social et droit pénal ainsi que des finalités particulières que sont la mobilité interuniversitaire ou la finalité spécialisée en gestion ou droit et gestion en partenariat avec HEC Liège, l'école de gestion de l'ULiège,
- trois masters de spécialisation : droit fiscal, notariat ou droit européen, droit de la concurrence et de la propriété intellectuelle.

Il y avait, en 2014-2015, 950 étudiants inscrits au bachelier en Droit et 291 au master en Droit, à l'ULiège<sup>1</sup>. En 2015-2016, le département représentait environ 7% de l'effectif total de l'université<sup>2</sup>.



<sup>1</sup> Source : CREF

<sup>2</sup> Source : établissement



# Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

## CONSTATS ET ANALYSES

### *Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement*

- 1 L'ULiège a progressivement élaboré une stratégie d'établissement à partir du début des années 2000. L'actuelle direction rectorale a refondu, en 2016, la stratégie autour de trois axes. Celle-ci vise à stimuler et favoriser les parcours des individus (axe « individu »), à créer une communauté à partir de la multiplicité des parcours, tout en respectant les spécificités et la pluralité des identités (axe « communauté »), interagir avec la société en y développant de nouveaux territoires du savoir (axe « société »).

Le comité des experts constate la maturation de la stratégie, qui est devenue plus précise et portée par la communauté universitaire, en fonction des différentes évaluations du cursus « droit », intervenues en 2002 - 2011- 2016. Cet enchaînement d'évaluations a permis à l'université de questionner collaborativement la pertinence de son offre de formation et de sa recherche, son orientation internationale, son implication régionale et la vie de l'étudiant.

- 2 Le comité des experts constate la démarche engagée par la direction de croiser l'approche *top-down* (les grandes orientations de la nouvelle direction) avec l'approche *bottom-up* des facultés. En effet, c'est à partir des plans facultaires que le plan stratégique de l'ULiège a été élaboré, garantissant ainsi une bonne appropriation par les enseignants et administratifs de chaque faculté, et facilitant la mise en œuvre de la stratégie d'établissement.
- 3 Chaque exercice d'autoévaluation a renforcé la capacité de la direction de la FDSPC à affirmer son identité et à piloter son développement. Ces évaluations ont été pleinement utilisées, dans une perspective d'amélioration continue sur le long terme (en 2002 pour le Département de droit, en 2011 avec le SMAQ (service de management et d'accompagnement à la qualité) et en 2016 sur l'évaluation du plan d'action du Département de droit). Aujourd'hui, la FDSPC participe pleinement à la stratégie de l'établissement. Le comité des experts constate l'articulation entre la stratégie de l'université et celle de la FDSPC, plus spécifique mais qui partage les objectifs globaux de l'ULiège, notamment les trois axes stratégiques. Cette stratégie facultaire irrigue tant le volet formation que le volet recherche.
- 4 Le comité des experts souligne la pertinence de la réforme du management et de la gouvernance. La séparation structurelle entre l'enseignement et recherche trouve sa logique dans cette université avec les conseils sectoriels de la recherche et les conseils sectoriels à l'enseignement et à la formation. Cette réforme a percolé au niveau de la FDSPC en lui permettant d'accorder une importance également à la qualité de la formation offerte et d'engager un effort de recherche notable, que la FDSPC peut documenter (exemple, par le nombre de publications en droit). Le risque d'une scission entre enseignement et recherche a été écarté. Cette structuration a été déclinée au

niveau de chaque faculté, dont la FDSPC. Au sein de chaque conseil, il semble que la FDSPC a pu porter une réflexion sur la spécificité du bachelier et master en Droit à l'ULiège, d'identifier les acquis d'apprentissage et d'accompagner les enseignants en pédagogie. Côté recherche, cette structuration semble avoir permis de placer la recherche en droit au cœur des préoccupations de la Faculté, tout en créant des ponts avec d'autres laboratoires.

- 5 Le comité des experts estime que la réforme de gouvernance a effectivement facilité la fluidité des circuits de décision, avec une réactivité plus forte. Ceci est perçu par les enseignants comme par les étudiants. Les circuits de décisions paraissent aujourd'hui plus courts, et plus efficaces. À une difficulté rencontrée, l'ULiège et le Département droit répondent vite, sans précipitation, mais efficacement.
- 6 Dans le dossier d'autoévaluation (DAE) figurent de nombreuses données. Le comité des experts s'interroge sur la capacité de l'ULiège et, plus spécifiquement, du Département droit de les analyser pleinement. Un effort pourrait être fait sur l'analyse croisée et précise de données (sur le profil des étudiants entrants, leur insertion professionnelle, leur réorientation) au niveau du Département de droit et également de manière comparative avec les autres formations en droit de la région et de la FWB. L'ULiège et son Département de droit s'affichent en effet comme offrant des formations de droit spécifiques. Il conviendrait de mieux documenter cette affirmation, à l'aide d'analyses de données plus étoffées.
- 7 Le comité des experts comprend la difficulté de l'ULiège et de la FDSPC à mobiliser les étudiants dans les organes de gouvernance où ils sont peu présents et peu actifs. Cette université n'est pas la seule à rencontrer cette difficulté, et le comité estime que les étudiants en droit ont toute leur place aujourd'hui dans les organes de décision et de consultation de leur Faculté et Université. Pour autant, la sensibilisation des étudiants, au-delà de la diffusion des textes réglementaires et des informations de début d'année, reste limitée. La FDSPC, et plus encore le Département droit, compte un nombre modéré d'étudiants, autorisant des modalités d'information originales et plus régulières que n'en diffusent les canaux officiels. Le conseil des études est, par exemple, un lieu où pourrait être déployée une stratégie de communication visant à susciter l'intérêt des étudiants. Le comité des experts considère que leur champ d'études devrait les conduire naturellement à la participation, à la prise de décision et à l'implication citoyenne. Pourtant, le comité des experts constate que la FDSPC et le Département droit soutiennent les organisations étudiantes (locaux spécifiques, par exemple) et disposent ainsi de relais mobilisables pour impliquer les étudiants dans la gouvernance de leur établissement, Faculté et Département.

### *Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme*

- 8 L'ULiège a structuré son système d'assurance qualité interne voici plus de dix ans avec le SMAQ et un vice-rectorat à la qualité, puis l'instauration du service RADIUS (service de récolte et analyse de données et d'information d'utilité stratégique), système interne de collecte des données. RADIUS garantit le professionnalisme dans la collecte et le traitement des données, et appuie le SMAQ et la coordination qualité. Les résultats sont positifs, puisque la culture de la qualité paraît se développer, tant au niveau des enseignants, que des membres du personnel et des étudiants. Le comité des experts a pu le confirmer au niveau de la FDSPC et du Département droit. Les évaluations de l'AEQES sont perçues comme des opportunités de réflexion, en corollaire avec une démarche évaluative engagée depuis plusieurs années avec le SMAQ, et renforcée dernièrement avec l'actuelle direction de l'ULiège. Le comité des experts constate que

l'ULiège, et la FDSPC, utilisent les autoévaluations comme une démarche normale de prise de recul par rapport au quotidien, de levier pour engager des réflexions stratégiques (de nature institutionnelle au niveau des Facultés et des départements) et également opérationnelles. Le comité des experts salue la capacité de l'ULiège à équilibrer la réflexion de nature plus conceptuelle à des approches pragmatiques, tenant compte de la capacité des enseignants et des personnels du terrain, afin d'améliorer leurs pratiques.

- 9 En ce sens, la démarche d'assurance qualité de l'ULiège n'est ni imposée, ni technocratique. L'université préfère accorder le temps nécessaire pour discuter, établir un diagnostic consensuel et co-construire avec la communauté enseignante. Cela se perçoit clairement par exemple, dans la sélection des thématiques de recherche et les objectifs pédagogiques des formations. Cette collégialité de la démarche qualité a permis à chaque département d'avancer à son rythme, mais sans s'affranchir du mouvement en marche.
- 10 Le comité des experts constate l'implication de la communauté universitaire dans la réflexion sur la qualité des formations de droit, particulièrement sur la pédagogie et les évaluations. D'une part, les journées de « mise au vert », qui ont été institutionnalisées depuis 2010, renforcent la culture qualité au sein de la FDSPC. Surtout, les rencontres débouchent systématiquement sur des résultats concrets. En outre, la « mise au vert » facilite les rencontres entre praticiens et experts (par exemple, les professeurs de l'IFRES (Institut de formation et de recherche en enseignement supérieur de l'ULiège), ce qui permet d'enrichir les débats, de lancer des réformes comme celle des méthodes d'enseignement en master et de co-construire des outils pratiques. Il s'agit d'une bonne pratique qu'il s'agit de valoriser, et pérenne puisque financée par un fonds spécifique (le fonds David-Constant).
- 11 D'autre part, le comité des experts estime que l'ULiège dispose d'un outil essentiel pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement, avec l'IFRES, qui intervient régulièrement à la FDSPC et dans le Département droit.
- 12 Enfin, le Département droit a instauré un responsable de la qualité, chargé des méthodes d'évaluations.
- 13 Le Département droit cherche à améliorer l'implication des étudiants dans les évaluations des enseignements, pour lesquels ils sont peu mobilisés. Le comité des experts estime que les étudiants et les enseignants accordent trop peu d'attention à l'exploitation des résultats des évaluations. Depuis 2017, la nouvelle impulsion pour améliorer le taux de réponse montre des résultats prometteurs.

### *Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme*

- 14 Le comité des experts considère que l'ULiège et la FDSPC ont mis en place les processus de décision nécessaires pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre effective de bacheliers et de masters en Droit de qualité, en répondant aux besoins des étudiants et du marché du travail. Le cercle de qualité (roue de Deming) est un concept connu et appliqué à la FDSPC.
- 15 Toutefois, le comité des experts estime que si la relation avec les employeurs est fructueuse pour l'élaboration et la révision des formations en droit, elle mériterait d'inclure une plus grande diversité des employeurs publics et privés qui utilisent le droit.
- 16 Le comité des experts a été sensible à l'attention apportée à la qualité de la pédagogie employée, et à l'apport de l'IFRES pour appuyer les enseignants dans leur réflexion

sur leur fonction et pratiques. Il s'agit d'un apport tant conceptuel qu'opérationnel, qui place la FDSPC à la pointe de la réflexion sur la pédagogie en droit. L'enseignement est pensé, et adapté en fonction des objectifs assignés à la formation (dans les instructions officielles) et des orientations de la FDSPC (stage en master, etc.). Or, ces spécificités exigeaient une adéquation des méthodes pédagogiques – en incluant les méthodes d'évaluation des étudiants, qui font l'objet d'une analyse permanente de la FDSPC.

### *Dimension 1.4 : Information et communication interne*

- 17 Le comité des experts considère que l'ULiège a multiplié les canaux de communication interne, souvent de bonne qualité, mais dont l'interface reste limitée. La localisation des sources d'information reste difficile, créant des pertes de temps

## RECOMMANDATIONS

- 1 Poursuivre les « mises au vert » en maintenant la dynamique et la qualité des contenus et de l'organisation.
- 2 Repenser les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur efficacité :
  - renforcer la communication auprès des étudiants,
  - accroître la perception de l'utilité pour les enseignants,
  - analyser collectivement les résultats dans un objectif d'amélioration de la qualité.
- 3 Élargir l'éventail des recruteurs qui utilisent le droit et qui ont besoin de compétences juridiques, sur des thématiques variées et innovantes (par exemple, l'environnement, la sécurité des données, la lutte contre le terrorisme).
- 4 Refonder les outils de communication interne, pour en rationaliser le nombre et créer une interface efficace (rapidité d'accès, identification des sources).

## Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

### CONSTATS ET ANALYSES

#### *Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme*

- 1 Le comité des experts a constaté que les étudiants étaient fort satisfaits de la qualité de leur formation et confiants dans leur poursuite d'études et d'insertion sur le marché du travail. La bonne réputation des formations en droit à l'ULiège est démontrée par la bonne perception des employeurs accueillant en stage ou recrutant des étudiants en droit.
- 2 La visibilité des formations en droit est forte sur la région de Liège.
- 3 La commission facultaire permanente à l'enseignement et formation joue un rôle actif dans l'adaptation de la formation, suite aux évaluations et réflexions conduites par la FDSPC et le Département droit. Les exemples où le contenu et l'organisation de la formation ont été modulés sont nombreux (par exemple, l'introduction d'exercices multidisciplinaires). Le comité des experts souligne la capacité de la commission à maintenir les fondamentaux des formations de droit sans succomber aux risques d'une adaptation trop fréquente ou cosmétique. Les changements sont mûrement réfléchis, en collaboration avec l'équipe enseignante et les étudiants qui siègent au conseil des études.
- 4 En outre, le plan facultaire permet de poser un cadre qui facilite l'identification des leviers d'amélioration à apporter, tout en suivant les objectifs stratégiques que s'est fixée la FDSPC (par exemple, la future option « langue et mobilité » pour répondre aux besoins des étudiants avancés en langues).
- 5 Le comité des experts souligne la qualité du travail accompli par le Département droit en 2012 avec l'appui de l'IFRES, pour créer un référentiel des compétences (*key learning outcomes*). Le comité des experts souligne l'articulation entre les pédagogies employées –celles-ci étant réfléchies avec l'IFRES et le Département– et le référentiel de compétences. Certaines unités d'apprentissage sont spécialement dédiées à l'une ou l'autre des compétences identifiées dans le référentiel de compétences, et les enseignants chargés de ces apprentissages sont plus particulièrement sensibilisés à la place de leur enseignement dans la ou les trajectoire(s) de compétences préalablement identifiées. Les étudiants ne sont cependant pas forcément informés de ce référentiel et peinent à comprendre le lien avec les acquis d'apprentissage de leur formation.

#### *Dimension 2.2 : Information et communication externe*

- 6 L'ULiège et la FDSPC s'accordent sur la nécessité de refondre le site internet, principal vecteur de communication. Le comité des experts soutient l'initiative, considérant

toutefois que le site est déjà riche et met en valeur les spécificités des formations en droit de l'ULiège.

- 7 Malgré des efforts de présentation des formations en droit aux élèves du secondaire et aux étudiants intéressés par les filières de droit, l'information reste parcellaire et incomplète pour attirer des étudiants à intégrer les études de droit à l'ULiège. Les *job days* rencontrent un bon succès selon le Département de droit. Pourtant, le comité des experts s'accorde avec les étudiants et employeurs rencontrés pour souligner l'insuffisance d'informations sur les professions et secteurs qui utilisent le droit, aujourd'hui et demain. Le bachelier, notamment, n'étant pas professionnalisant mais de transition, reste relativement académique et les candidats semblent peiner à se projeter dans une profession qui utiliserait le droit, sauf les professions de juristes plus traditionnels que sont les magistrats, les avocats ou les notaires). Leurs perspectives se limitent souvent à la seule poursuite en master. Or, le choix du master de spécialisation n'est pas aisé, et souvent effectué sans avoir d'informations claires sur les potentialités d'évolutions professionnelles.

## RECOMMANDATION

- 1 Exploiter pleinement les potentialités offertes par le référentiel de compétences à la fois pour décliner des pédagogies pertinentes et pour les faire vivre auprès des étudiants.

## Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

### CONSTATS ET ANALYSES

#### *Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme*

- 1 Les acquis d'apprentissage ont bien été identifiés par le FDSPC et le Département droit, notamment concernant les compétences disciplinaires, mais aussi la créativité des étudiants, la pluridisciplinarité des enseignements et le développement des compétences professionnelles et linguistiques. Ainsi, le master en droit et gestion offre un éventail de compétences et de nouvelles opportunités professionnelles supplémentaires en sus des cinq masters à finalité spécialisée et trois masters de spécialisation. Pour ces trois masters, la FDSPC a révisé les contenus et les acquis d'apprentissage pour mieux correspondre aux besoins variés, à venir, des professions utilisant le droit.
- 2 Le comité des experts souligne l'ampleur de réflexion portée dans les 15 dernières années visant à améliorer la qualité du bachelier de transition et à ajuster les masters en fonction des besoins du marché du travail, élargi et internationalisé. L'offre en droit est aujourd'hui fort complète sur les professions de juristes et il existe un vaste panel de métiers utilisant le droit (environnement, sécurité, nouvelles technologies) que ce soit en FWB et à l'étranger. L'ouverture de la FDSPC à l'international (qu'illustre le master en Droit de spécialité effectué à l'étranger) a certainement permis d'enrichir l'offre de formation en phase avec les besoins d'un monde professionnel qui se judiciarise et se globalise.
- 3 Pourtant, le comité des experts s'est interrogé sur la réalité de la pluridisciplinarité. Il semble que les formations proposées sont sur le chemin de la pluridisciplinarité, mais que des progrès peuvent encore être accomplis (les *casus* sont intéressants). D'autre part, les notions de multidisciplinarité, transdisciplinarité ou pluridisciplinarité sont différentes, et au-delà des débats sémantiques, il s'agirait d'aboutir à un consensus et à une perception concrète de ce que ces notions recouvrent.
- 4 La question de la pluridisciplinarité est en lien avec l'émergence des nouveaux métiers et des compétences attendues et reste pertinente pour les professions traditionnelles du droit (par exemple, la capacité d'utiliser des statistiques, de lire des rapports de psychologues ou de criminologues, des expertises médicales). Un référentiel de compétences a été établi en 2012, c'est un premier pas significatif dans l'appréhension des compétences. Il convient maintenant de mettre en exergue les compétences transversales attendues dans de nombreux secteurs du droit, qui ne sont pas les secteurs traditionnels des professions juridiques. Le Département de droit identifie nettement mieux les compétences juridiques que les compétences transversales nécessaires à l'exercice de métiers utilisant le droit.
- 5 Le Département droit n'a peut-être pas mené à terme une réflexion sur l'utilité et l'usage du droit en économie et pour la société. Des bases sont réunies, grâce au référentiel

de compétences qui peut être un outil puissant pour structurer la réflexion. Le comité des experts est conscient des progrès engagés, et notamment sur l'analyse réflexive et collective, sur la qualité des formations. Il encourage le Département de droit à poursuivre.

- 6 Les fiches UE (unité d'enseignement) sont très correctement remplies. Les acquis d'apprentissage sont le produit d'une réflexion interne approfondie sur les besoins des étudiants et les parcours possibles professionnels et universitaires qu'ils pouvaient envisager, et ce, dès le niveau de bachelier. Une attention est poussée sur la cohérence entre les UE et leur enchaînement sur les années, afin d'offrir une formation solide, et en même temps spécifique à l'ULiège (par exemple, sur le volet multidisciplinarité et linguistique de la formation en droit).
- 7 Les étudiants connaissent relativement les modalités d'évaluation de leurs UE. Celles-ci sont régulièrement revues, pour en mesurer la pertinence et leur adéquation avec les objectifs pédagogiques.
- 8 La FDSPC emploie l'ensemble des moyens pour interagir avec les professionnels (*job days*, intervenants ayant des fonctions autres que l'enseignement). Les cas pratiques sont systématiquement assurés par des professionnels. Il y a donc une forte complémentarité entre les enseignements académiques et les approches professionnelles.
- 9 La relation avec la recherche permet d'enrichir certains aspects de la formation en droit, notamment en master. Il reste toutefois difficile de comprendre comment la recherche à la FDSPC (incluant le droit mais aussi d'autres disciplines qui peuvent enrichir et être enrichies par les formations de droit) est concrètement prise en compte dans la qualité de l'enseignement en droit.
- 10 Le comité des experts comprend que la FDSPC s'intéresse à l'enseignement à distance. Ce chantier reste en effet encore embryonnaire, et mériterait d'être enclenché dans les prochaines années. L'ouverture possible d'un master à horaire décalé offrirait l'opportunité d'accélérer la réflexion, et de tester l'opérationnalisation (accompagnement des enseignants, appréciation des étudiants).

### *Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés*

- 11 Le comité des experts souligne la coopération forte des étudiants dans l'adaptation de l'organisation des enseignements, notamment à la suite du décret dit : « Paysage »<sup>3</sup>. Le Département droit ne ménage pas ses efforts de communication auprès des étudiants pour leur exposer les possibilités offertes dans la construction de leur formation, tout en veillant à maintenir une cohérence en fonction de leurs propres projets. Il y a, dans ce Département droit, une forte implication des enseignants comme des administratifs, pour accompagner l'étudiant, qui peut être perdu par la multiplicité des options. Les focus groupes sont assurément efficaces.
- 12 L'introduction du stage de 90 heures, obligatoire pour tous en master, est une innovation prisée des étudiants, leur permettant la découverte des pratiques, et facilitant l'affinement de leur projet professionnel. Cette innovation mériterait d'être évaluée, sur la perception de son utilité pour les étudiants une fois diplômés.

---

<sup>3</sup> Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013, consultable en cliquant [ici](#). Une brève description de ce décret est présentée dans : AEQES, « l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles », Bruxelles, 2016, page 14 (disponible [ici](#)).

- 13 Les préparations aux concours contribuent fortement à la formation des étudiants, y compris du point de vue méthodologique.
- 14 Le comité des experts salue le développement d'une politique linguistique à l'ULiège, qui trouve sa traduction au sein de la FDSPC. Le Département droit comprend que le néerlandais a une importance particulière pour ses diplômés. Avec l'anglais, le néerlandais est une nécessité pour trouver un emploi, au-delà de la région de Liège. L'offre linguistique est suffisamment large pour répondre aux aspirations -fort diverses- des étudiants en droit, de même que les modalités d'apprentissage (stimulation, mises en situation).
- 15 L'Erasmus est une réalité, mais le comité des experts estime que ses finalités sont interprétées différemment selon les enseignants : si l'objectif linguistique est vu comme primordial par le truchement d'une immersion, d'autres considèrent que la finalité pédagogique de la mobilité internationale devrait prévaloir. Les étudiants en droit ne semblent pas tous convaincus de la valeur d'une mobilité pour leurs études en droit à l'ULiège. Certains enseignants partagent cette réticence. Il reste donc à la FDSPC et au Département de droit de clarifier les objectifs du programme Erasmus.

### *Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés*

- 16 Le comité des experts souligne la logique de co-construction du bachelier et des masters avec les milieux professionnels. Pour qui s'investit fortement dans ses études et ceux qui ont un bon niveau à l'entrée à la FDSPC, les formations en droit sont accessibles et conduisent à la diplomation. Le temps d'apprentissage et de consolidation des compétences est suffisant. Les temps d'échange avec les enseignants hors cours sont également significatifs, et contribuent à la réussite des étudiants.
- 17 Le comité des experts apprécie la progression des apprentissages selon les niveaux 1, 2 et 3, l'articulation des méthodes pour exposer l'étudiant à la pratique du droit et à son appréhension systémique (et non en silo du droit). Ainsi, le TFE, les stages et les mises en pratiques sont organisées de façon à ce que l'étudiant acquiert et mobilise ses connaissances et expériences.
- 18 Le comité des experts s'interroge sur la pertinence de la durée du stage qui semble parfois trop court pour les étudiants et les employeurs. De même, les objectifs assignés au stage varient selon les interlocuteurs rencontrés.

### *Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés*

- 19 Le comité des experts salue le soin apporté à la combinaison de plusieurs modalités d'évaluation des acquis d'apprentissage des étudiants et leur adaptation aux spécificités des formations en droit (par exemple, dans l'évaluation des compétences linguistiques).
- 20 Le comité des experts salue l'effort d'harmonisation des notations des TFE.
- 21 Concernant les innovations, comme la filière gestion-droit, le comité des experts salue les projets d'évaluation interne.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Développer la réflexion sur la pertinence du référentiel de compétences à l'égard des métiers qui utilisent le droit, aujourd'hui et dans le futur, dans et en dehors de la région de Liège.
- 2 Développer la méthodologie de recherche éducative sur la pluridisciplinarité et les notions adjacentes, avec l'aide de l'IFRES. L'IFRES travaillant de manière intra-facultaire, il est une richesse pour animer la réflexion. L'appui pédagogique qu'il apporte permet également d'envisager la déclinaison concrète pour les enseignants, de ces différentes notions.
- 3 Lancer un projet sur la pédagogie du droit pourrait être une piste pour la recherche spécifique à la FDSPC, et qui existe peu en FWB et en Europe.
- 4 Développer la réflexion sur l'enseignement à distance, avec l'appui de l'IFRES, pour les formations actuelles et celle à venir en horaire décalé.
- 5 Évaluer l'impact du stage pour les étudiants, une fois diplômés, de façon à identifier l'apport du stage dans le projet professionnel. Clarifier les objectifs du stage obligatoire (visant soit à conduire les étudiants à l'emploi, soit à les mettre en situation pour les aider à développer leur projet). Analyser la possibilité de stage au niveau du bachelier. Un projet pilote pourrait être tenté.
- 6 Lancer la refonte du site internet, en insistant sur les spécificités des formations en droit de l'ULiège, de façon à mieux identifier leur positionnement dans l'offre de formation de la FWB. Les résultats des enquêtes post-masters pourraient fournir des informations pertinentes sur la qualité des formations et les possibilités qu'elles offrent en insertion professionnelle et en poursuite d'études.
- 7 Renforcer le lien entre la recherche en droit développée à la FDSPC, en vue d'améliorer la pertinence des contenus, et de rechercher des innovations.
- 8 Questionner les objectifs du stage (découverte ou acquisition de pratique) pour aboutir à un consensus et communiquer auprès des étudiants et des entreprises qui accueillent les stagiaires. Dans le même temps, une option pourrait être offerte d'effectuer le stage plus tôt dans la formation. Ceci permettrait aux étudiants de découvrir des milieux professionnels qu'ils ne connaissent pas, plus tôt dans leur choix de master.

## Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

### CONSTATS ET ANALYSES

#### *Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)*

- 1 Le Département droit dispose de l'ensemble des ressources humaines et techniques pour assurer une formation en bachelier et master de qualité. Néanmoins, le comité des experts est conscient que l'équilibre est précaire, puisque le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter. Le Département de droit cherche à assurer un bon taux d'encadrement et à préserver les temps d'interactions entre enseignants et avec les étudiants, tout en mobilisant davantage d'assistants pour encadrer des travaux pratiques en développement. L'équation n'est pas simple, et le comité des experts considère que le Département droit consacre un temps important à la prévision des effectifs étudiants et à l'anticipation des recrutements. Les travaux des commissions facultaires mixtes enseignement recherche de restructuration/définition des charges au sein du Département sont essentiels dans la planification et cette instance doit être préservée.
- 2 La gouvernance et l'allocation des ressources ont été repensées lors de l'élaboration du plan stratégique et des plans facultaires, y compris l'affectation des ressources humaines et des ressources allouées pour la recherche. Le comité des experts constate que les facultés peuvent débattre, sur la base de cadres tels le plan stratégique et les plans facultaires connus de tous. Les décisions apparaissent ainsi mieux légitimées, évitant les rancœurs et incompréhensions qui prévalent parfois dans ce genre d'exercice.
- 3 Le comité des experts constate que les enseignants s'impliquent fortement dans les tâches administratives, mais que cette répartition des tâches dépend parfois des bonnes volontés, plus que d'une attribution institutionnelle. En bref, certains enseignants sont plus actifs que d'autres. Cette situation, classiquement rencontrée dans n'importe quelle organisation, semble cependant assez limitée à la FDSPC. Le climat de discussion et d'engagement de l'équipe directionnelle qui prévaut, suscite un fort engagement des enseignants, y compris parmi ceux qui ont moins de charges d'enseignement. La Faculté et le Département s'évertuent à impliquer l'ensemble de la communauté dans la prise de décision, ce qui favorise la participation de tous (par exemple, les modes de recrutement des enseignants et d'évolution de carrière sont connus de tous).
- 4 L'information sur les dispositifs de formation continue est connue (formation obligatoire par l'IFRES, dispositifs de certification). La FDSPC cherche à la rationaliser, et à en améliorer l'efficacité auprès des enseignants en droit, qu'ils soient titulaires ou non. Le comité des experts estime que l'IFRES joue un rôle essentiel dans la qualité de la formation continue, et particulièrement dans l'identification des besoins des

enseignants en pédagogie. En effet, il est souvent difficile pour un enseignant d'apprécier individuellement ses points faibles ou de savoir qu'il existe des moyens de pallier des difficultés rencontrées (par exemple, la gestion d'un groupe d'étudiants de niveaux très différents). Le comité des experts considère que ces démarches de formation continue pourraient être employées comme vecteur de communication externe, tant pour les candidats étudiants que pour les enseignants cherchant à postuler à la FDSPC.

- 5 Le comité des experts note que l'ULiège est loin de se concentrer uniquement sur les formations continues des enseignants. Elle propose de manière équivalente des activités de formation professionnelle aux agents administratifs et techniques, en vue d'acquérir des connaissances de base ou complémentaires dans un domaine professionnel. Les témoignages concordent pour indiquer la satisfaction des agents à l'égard de ces dispositifs.
- 6 Le comité des experts souligne les efforts de l'ULiège pour lever des financements pour la formation continue et pour renforcer l'encadrement au bénéfice des étudiants. La plupart des formations continuées organisées par le Département droit sont ainsi autofinancées, la participation à ces formations faisant l'objet de la perception d'un droit d'inscription. L'ULiège développe également la formation en expertise judiciaire, à destination des professionnels de différentes branches d'activités (médecins, comptables, professionnels de la construction, psychologues, vétérinaires, dentistes, etc.) qui souhaitent développer une pratique d'expert judiciaire.

#### *Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)*

- 7 Le comité des experts considère que les ressources matérielles sont de qualité. Les plateformes sont utilisées par les enseignants, tant pour l'information que comme ressources pédagogiques (ce constat positif ne doit toutefois pas occulter le besoin de rationaliser les plateformes existantes, cf. infra).
- 8 La bibliothèque Léon Graulich est d'excellente qualité pour les études proposées, tant pour la formation que pour la recherche. Elle manque en revanche d'espaces de travail collaboratif. Le comité des experts note avec satisfaction la réflexion du Département droit pour adapter les locaux aux besoins des enseignements, davantage pratiques ou nécessitant des configurations spécifiques, comme les travaux de groupes qui se multiplient. Ainsi, un espace pour les entraînements de plaidoirie sera prochainement aménagé. Les focus groupes étudiants sont organisés pour identifier avec eux – principaux bénéficiaires avec les enseignants– les besoins en locaux et en équipements.
- 9 Le comité des experts souligne le manque d'équipements pour accueillir les étudiants en situation de handicap.

#### *Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants*

- 10 Le comité des experts constate les dispositifs mis en place par l'ULiège, la FDSPC et le Département droit pour accompagner l'étudiant dans la réussite et l'orientation professionnelle, complets, connus et utilisés par les étudiants selon leurs besoins. Les enseignants orientent les étudiants, ils sont relayés dans cette tâche par les délégués étudiants, qui sont constamment disponibles et bien formés aux dispositifs d'appui à la réussite et d'orientation, à tous les niveaux (établissement, faculté et programmes de

droit). Pour autant, cet accompagnement n'empêche pas les abandons et échecs, notamment dans les premières années.

- 11 Le projet *Feedback* pour les étudiants en première année de bachelier est connu et appuie les étudiants en droit comme les autres de l'ULiège. Ce projet est d'autant plus indispensable en première année de droit, considérée, à juste titre, comme la plus risquée pour les primo-étudiants.

#### *Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme*

- 12 Comme indiqué précédemment, l'ULiège a mis en place la cellule RADIUS, qui permet d'établir des tableaux de bords précis, et de coopérer avec les services en charge de la qualité. Le comité des experts s'interroge sur leur utilisation pour piloter la formation, notamment à l'égard des étudiants en difficultés. Il met en garde contre le risque d'inflation des indicateurs, qui doivent servir la stratégie d'établissement et des facultés, dans une optique d'amélioration continue de la qualité.
- 13 Le comité des experts est néanmoins impressionné par les améliorations entreprises sur le pilotage des formations, depuis l'admission jusqu'à la diplomation et après.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Préserver la commission de restructuration/définition de la charge des tâches académiques.
- 2 Renforcer le *e-learning* dans l'appui aux enseignants, et inclure à terme cette modalité dans les compétences pédagogiques. Il reste toutefois un travail important de développement du *e-learning* et d'identification des pédagogies adéquates, puis de définition d'une formation de formateurs, pour accompagner efficacement les enseignants du Département.
- 3 Mettre en œuvre les solutions identifiées pour améliorer les conditions de travail des étudiants en bibliothèque.
- 4 Développer les espaces de travail collaboratif dans la bibliothèque ou dans des locaux attenants.
- 5 Engager une politique plus volontariste envers le handicap.
- 6 Poursuivre l'analyse des résultats des enquêtes et des suivis quantitatifs, et multiplier les occasions de débats à partir de ces constats chiffrés.
- 7 Poursuivre l'étude des raisons conduisant à l'échec et abandon des étudiants, notamment en première année, afin d'adapter en conséquence les dispositifs de suivi et d'accompagnement.

## Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

### CONSTATS ET ANALYSES

#### *Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation*

- 1 La démarche a été collaborative. Le comité des experts estime que l'état de l'art en matière d'autoévaluation fut employé à l'ULiège. Le rôle du SMAQ et de la cellule RADIUS a été fondamental dans la construction de cette autoévaluation.

#### *Dimension 5.2 : Analyse SWOT*

- 2 Le comité des experts considère que le SWOT est sincère et précis sur chaque critère du référentiel d'évaluation de l'AEQES. Cette approche constitue une bonne pratique, car elle facilitera l'analyse transversale que l'Agence conduira sur les études de droit.

#### *Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi*

- 3 Le plan d'action et de suivi est détaillé, séquencé dans le temps, réaliste et ambitieux.

## Conclusion

La FDSPC a engagé un nombre de réformes significatives pour améliorer la qualité de la formation, l'arrimer davantage à la recherche. La Faculté poursuit depuis plusieurs années son effort de structuration, notamment dans le pilotage de l'enseignement. L'innovation est devenue un levier d'amélioration, partagé par un grand nombre d'enseignants. La qualité de la pédagogie est une réalité.

Il convient de poursuivre cet effort, et de mettre, au cœur de la réforme, l'alignement entre la formation et les métiers du droit, qui changent, et s'internationalisent.

L'ancrage de la Faculté dans une université de recherche et pluraliste complète est une opportunité pour réussir sa mutation, déjà engagée.

# Droit de réponse de l'établissement

 LIÈGE université  
Droit, Science Politique  
& Criminologie

Évaluation du cursus **DROIT**

2017-2018

## Droit de réponse de l'établissement évalué

*Commentaire général éventuel :*

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Pr. Yves-Henri LELEU  
Doyen



Pr. Benoit KOHL  
Coordonnateur de l'autoévaluation

